REPRISE DES HORAIRES HABITUELS D’ACCUEIL DE LA MAIRIE DE QUARTIER DU SIERROZ

En raison du couvre-feu retardé à 19h depuis le samedi 20 mars, **la Mairie de quartier du Sierroz rouvrira aux horaires habituels**.

Elle assurera ses permanences :

* du lundi et mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h
* le mercredi de 9h à 12h (sur Rdv) et de 14h à 17h
* le jeudi de 9h à 12h (sur Rdv) et de 14h à 18h
* le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (sur Rdv)